**Modèle d’arrêté**

***De mise en disponibilité d’office par sa collectivité d’origine suite à une fin de détachement sur emploi fonctionnel à terme à la demande de l’agent***

🕬 Les mots inscrits en italique et cet encadré doivent faire l’objet d’un choix et/ou être enlevés dans la version définitive de l’arrêté.

*Logo ou blason de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*

*Nom du département*

*Nom de l’arrondissement*

*Nom de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*

**Arrêté n°20***…***- …** *(n° d’ordre)*

**portant mise en disponibilité d’office** **suite à une fin à terme de détachement sur emploi fonctionnel de** *Madame ou Monsieur* **…** *(prénom et NOM de l’agent)*

*Le-La Maire-Président-Présidente de* … *(nom de la collectivité territoriale ou de l’établissement public sauf si vous inscrivez ce nom en haut à gauche),*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article …[[1]](#footnote-1),

OU

*(Pour les CIAS et CCAS)* Vu le Code de l’action sociale et des familles, notamment son article R.123-23,

OU

*(Pour les caisses de crédit municipal)* Vu le Code monétaire et financier, notamment son article L.514-2,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.513-20 à L.513-26,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

*(Pour les CDG)* Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,[[2]](#footnote-2) notamment son article 28,

Vu le décret n°86-68 du 13 janvier 1986 modifié, relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration,

*(Pour le CNFPT)* Vu le décret n°87-811 du 5 octobre 1987 modifié relatif au Centre national de la fonction publique territoriale, notamment son article 18[[3]](#footnote-3),

Vu le décret n°87-1101 modifié portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

*OU (pour les emplois fonctionnels de DGST ou DST)* Vu le décret n°90-128 du 9 février 1990 modifié portant dispositions statutaires particulières aux emplois de directeur général et directeur des services techniques des communes et de directeur général des services techniques des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Vu l’arrêté n°… du … *(date)* de … *(dénomination de la collectivité ou l’établissement d’accueil)* portant fin de détachement à terme de *Madame ou Monsieur* … *(prénom et NOM de l’agent)* sur l’emploi fonctionnel de Directeur … *(dénomination de l’emploi fonctionnel)* des … *(catégorie de la collectivité territoriale ou de l’établissement)* de la strate de … à … habitants,

Vu l’arrêté n° … *(n° d’ordre)* du … *(date)* fixant la dernière situation de *Madame ou Monsieur* … *(prénom et NOM de l’agent)* *au … (grade)* et le classant au ... *(nombre)* échelon, Indice Brut ... *(nombre)*, Indice Majoré ... *(nombre)*, avec une ancienneté conservée de … *(année, mois et jours),*

Vu le courrier en date du …, par lequel *la collectivité ou l’établissement* a accepté la fin de détachement sur l’emploi fonctionnel et indiqué qu’à la date à laquelle il est mis fin aux fonctions de *Madame ou Monsieur …* *(prénom et nom de l’agent),* il existe au tableau des effectifs de la collectivité un emploi vacant correspondant au grade de l’agent,

Vu le courrier en date du … de *Madame ou Monsieur* … *(prénom et NOM de l’agent) par lequel il/elle a* refusé l’emploi proposé*,*

Considérant qu’à la date à laquelle intervient la fin du détachement sur l’emploi fonctionnel de *Madame ou Monsieur …* *(prénom et nom de l’agent)*, il appartient à *la collectivité ou l’établissement* d’origine de réintégrer l’agent sur un emploi vacant correspondant à son grade ou à défaut de le placer en disponibilité d’office dans l’attente d’une réintégration

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

*Madame ou Monsieur … (prénom et nom de l’agent)* est placé(e) en disponibilité d’office dans l’attente d’une réintégration dans un emploi correspondant à son grade à compter du … *(date de fin de détachement sur l’emploi fonctionnel)*.

**Article 2 :**

Cette mise en disponibilité est accordée pour une durée de 3 ans maximum à compter de la date mentionnée à l’article 1 ou jusqu’au refus de la troisième proposition d’emploi par l’agent.

**Article 3 :**

Le Directeur général des services est chargéde l’exécution du présent arrêté.

**Article 4 :**

Une ampliation sera adressée *au Président/ à la Présidente* du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du … *(Nom du département)* et au comptable principal de … (*nom de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*).

**Article 5 :**

Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès du *Maire de la commune* *OU du Président/ de la Présidente de … (nom de la catégorie de la collectivité territoriale ou de l’établissement public concerné)* et/ou d’un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d’Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr

*Monsieur ou Madame le* *Maire-Président/Présidente* certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté.

*Le-la* *Maire-Président/Présidente*

*Prénom NOM*

Fait à … *(nom de la commune ou de la commune siège de la collectivité territoriale ou de l’établissement public)*

Le … *(date),* en double exemplaires

Notifié le … *(date)*

Signature de l’agent :

Transmis au Représentant de l’État le … *(date)*

1. *(L.2122-18 pour les communes, L.3221-3 pour les départements, L.4231-3 pour les régions, L.5211-9 pour les groupements de collectivités territoriales),* [↑](#footnote-ref-1)
2. *Si l’arrêté concerne un emploi fonctionnel d’un CDG, il faut enlever le visa du CGCT* [↑](#footnote-ref-2)
3. *Si l’arrêté concerne un emploi fonctionnel du CNFPT, il faut enlever le visa du CGCT* [↑](#footnote-ref-3)